

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 août 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de janvier 2018 sous la présidence du Kazakhstan (voir annexe).

Le document a été établi par la Mission permanente de la République du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies, à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République du Kazakhstan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kairat **Umarov**



Annexe à la lettre datée du 6 août 2018 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Kazakhstan (janvier 2018)

Introduction

En janvier 2018, sous la présidence du Kazakhstan, le Conseil de sécurité a tenu 21 séances publiques, dont une réunion d'information thématique de haut niveau, un débat ministériel et un débat public. Il s'est également réuni une fois en séance privée et 11 fois en consultation plénière. Il a adopté deux résolutions et quatre déclarations de la présidence et publié 12 déclarations à la presse. Une mission du Conseil de sécurité s'est rendue en République islamique d'Afghanistan.

Conformément à la pratique établie à l'Organisation des Nations Unies, le Kazakhstan a débuté sa présidence par la présentation du programme de travail provisoire du Conseil pour le mois, qui a été adopté par le Conseil à la consultation plénière du 2 janvier.

Afrique

Darfour

Le 10 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information suivie de consultations à huis clos sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, a présenté l'évaluation conjointe du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine sur la première phase de restructuration de l'Opération et a décrit l'évolution récente de la situation au Darfour en s'appuyant sur le dernier rapport bimestriel du Secrétaire général concernant la MINUAD (S/2017/1113).

Présentant les principales conclusions de l'évaluation, le Secrétaire général adjoint a noté que le Gouvernement soudanais était en train de fermement consolider son contrôle et l'autorité de l'État dans tout le Darfour, à l'exception de poches dans la région du Jebel Marra, contrôlées par l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid. Il a signalé que la première phase de restructuration de la MINUAD avait été achevée avant la date limite du 31 décembre et que 11 bases d'opérations avaient été fermées et remises aux gouvernements des États du Darfour. Aucun progrès concret n'avait été enregistré dans le processus politique au Darfour ou dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. La mise en œuvre de la deuxième phase approchant, le Secrétaire général adjoint a recommandé de mener une étude avant la prorogation du mandat de la MINUAD, en juin, afin d'envisager un nouveau concept de mission dans lequel les priorités seraient mises à jour.

Les membres du Conseil se sont félicités de la forte diminution du nombre d'affrontements entre le Gouvernement et les mouvements armés et ont souscrit à la recommandation de mener une étude afin d'envisager un nouveau concept de mission reflétant la situation sur le terrain. Soulignant que l'amélioration des conditions de sécurité aiderait l'État et la MINUAD à se concentrer sur le développement et à faire avancer l'application du Document de Doha, plusieurs orateurs ont demandé

l'instauration de conditions propices au retour des déplacés et préconisé d'appuyer le programme de collecte d'armes du Gouvernement.

Le 31 janvier, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de la présidence sur le Darfour (S/PRST/2018/4), dans laquelle il a constaté avec satisfaction l'amélioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire mais a dit demeurer préoccupé par les défis considérables qui restaient à relever. Il a également souscrit à l'idée de mener une étude afin d'envisager un nouveau concept de mission pour la MINUAD. Il a en outre réaffirmé qu'il appuyait le Document de Doha pour la paix au Darfour, cadre viable pour le processus de paix, s'est félicité de la signature, par le Gouvernement et les mouvements armés, de la feuille de route du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et les a priés de progresser immédiatement dans la mise en œuvre des recommandations de Doha.

Soudan du Sud

Le 24 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information sur la situation au Soudan du Sud. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix lui a présenté un compte rendu du rapport mensuel du Secrétaire général. Le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, Festus Mogae, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Ursula Mueller, ont également exposé leurs points de vue respectifs.

Le Secrétaire général adjoint s'est félicité de la signature par les parties sud-soudanaises, le 21 décembre, de l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. Les conditions de sécurité restaient toutefois préoccupantes et les parties continuaient de commettre de nombreuses violations de l'Accord à différents endroits du pays, ce qui montrait qu'elles n'étaient pas vraiment résolues à tenir parole et qu'il fallait faire du respect de l'Accord une priorité.

Le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation a souligné que le forum de haut niveau pour la revitalisation, organisé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), avait été un succès ; il avait débouché sur un accord qui avait permis de réduire la violence dans le pays. Il a informé le Conseil que les parties signataires n'avaient pas respecté l'Accord et qu'un certain nombre des violations signalées faisaient l'objet d'enquêtes.

La Sous-Secrétaire générale a dit que, dans le cadre du récent plan d'aide pour le Soudan du Sud, les partenaires humanitaires cherchaient à porter secours à 6 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population. Elle restait préoccupée par le grand nombre d'atteintes aux droits des travailleurs humanitaires et des civils, en particulier les femmes et les enfants, et de violences commises contre eux, et s'inquiétait du fait que, malgré le décret présidentiel de novembre 2017, l'accès humanitaire restait imprévisible.

Les membres du Conseil étaient convaincus que l'ONU, l'Union africaine et l'IGAD devaient travailler main dans la main pour susciter des changements positifs et durables au Soudan du Sud. Ils ont prié les partenaires internationaux de soutenir le processus de revitalisation dirigé par l'IGAD, qui était le moyen le plus efficace d'affronter et de résoudre la grave crise qui, sur les plans de la sécurité, de l'économie et de la situation humanitaire, continuait de submerger le pays.

Somalie

Le 24 janvier, la Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies dans le pays, Michael Keating, et le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union

africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), Francisco Caetano José Madeira, ont rendu compte au Conseil des progrès accomplis par les nouvelles autorités fédérales du pays avec l'assistance de la communauté internationale.

Malgré les difficultés, le pays affichait une ambition renouvelée et envisageait des mesures de réforme financière, d'accélération de la création d'emplois, de participation du peuple au processus politique, de règlement des conflits et de réforme du secteur de la sécurité. En outre, de grands progrès avaient été accomplis concernant la réforme politique, la communication entre le Gouvernement somalien et les autorités locales, et l'amélioration de la difficile situation humanitaire.

Il a été noté en particulier que le groupe terroriste des Chabab demeurait une menace directe pour la paix et la sécurité en Somalie et qu'il continuait de remettre en cause la consolidation de la paix et le renforcement des autorités publiques dans le pays. Parallèlement, les Somaliens devaient faire face à de nombreux problèmes politiques et humanitaires complexes et à de grosses difficultés en matière de sécurité. Les intervenants ont souligné l'influence positive de l'AMISOM, des forces nationales de sécurité et des partenaires internationaux, qui contribuaient aux progrès réalisés dans le pays.

Les membres du Conseil se sont unanimement félicités du progrès des réformes de la politique de sécurité et des secteurs économique et politique en Somalie. Ils ont instamment prié le Gouvernement fédéral d'entretenir un dialogue de haut niveau avec les entités constitutives sur des questions fondamentales telles que le processus de révision constitutionnelle, les élections, le fédéralisme budgétaire et le partage du pouvoir et des ressources.

Le Conseil a réaffirmé qu'il importait d'accélérer la mise en œuvre du dispositif national de sécurité et le transfert de responsabilités de l'AMISOM aux forces nationales de sécurité qui en découlait. Il s'est dit préoccupé par la vulnérabilité constante de millions de personnes menacées par la famine, en particulier les enfants et les déplacés, et a pris acte du soutien considérable qu'il était impératif d'accorder au plan d'aide humanitaire.

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Le 11 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'UNOWAS, Mohamed Ibn Chambas, a présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau ([S/2017/1104](#)).

Le Représentant spécial a souligné le fait que, malgré les progrès accomplis dans la région, notamment les transitions politiques démocratiques et pacifiques au Libéria et dans d'autres pays, les conditions de sécurité demeuraient instables et très préoccupantes. Des groupes terroristes avaient lancé plusieurs attaques complexes au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Les attaques commises par Boko Haram avaient considérablement diminué au cours du premier semestre de 2017, mais les atteintes à la sécurité avaient ensuite rapidement augmenté ; en particulier, le recours à des enfants dans le cadre d'attentats-suicides à la bombe était devenu cinq fois plus fréquent. Le Représentant spécial a souligné qu'il en résultait une crise humanitaire dans le bassin du lac Tchad, où plus de 2 millions de déplacés attendaient encore désespérément la fin du conflit.

Le Représentant spécial a également noté que l'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) avait beaucoup avancé, de même que la revitalisation de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Les membres du Conseil se sont inquiétés des menaces engendrées par le terrorisme et l'extrémisme violent, qui étaient liées aux problèmes posés par la criminalité transnationale organisée et le trafic de migrants, de drogues, d'armes et d'êtres humains, auxquels s'ajoutaient la pauvreté et le chômage généralisé, en particulier chez les jeunes. La situation au Togo méritait une attention particulière, malgré les efforts bienvenus déployés dans la région pour définir la voie à suivre par le dialogue.

Le 30 janvier, le Conseil a adopté une déclaration de la présidence (S/PRST/2018/3) dans laquelle il s'est félicité de l'évolution positive de la situation dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, mais a également exprimé sa grave préoccupation concernant les problèmes de sécurité dans cette région et au Sahel. Il s'est à nouveau dit préoccupé par la situation en Guinée-Bissau et a engagé tous les responsables politiques à respecter les dispositions des Accords de Conakry dans les plus brefs délais. En outre, il a salué l'esprit d'initiative dont faisaient preuve les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel et les efforts que déployaient l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les États Membres de la région pour renforcer la sécurité aux frontières et la coopération régionale.

Mali

Le 23 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information sur la situation au Mali. Présentant le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation dans le pays (S/2017/1105), le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait état de l'aggravation de la situation humanitaire et de l'insécurité croissante dans le nord et le centre. Plusieurs victimes étaient à déplorer parmi les civils, les Forces de défense et de sécurité maliennes et les soldats de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Le Gouvernement devait maintenant s'appliquer à créer des conditions propices à la tenue des élections et à faire progresser l'application de deux parties fondamentales de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, à savoir la décentralisation et la réforme du secteur de la sécurité, de manière concertée et en associant toutes les parties, avec l'appui de la MINUSMA. Le Secrétaire général adjoint a salué l'adoption, quelques jours auparavant, d'un calendrier d'application de l'Accord, et a engagé toutes les parties à s'y tenir. Il a également encouragé les parties à élaborer une feuille de route en vue de créer de nouvelles institutions maliennes de défense et de sécurité. Il s'est félicité des progrès réalisés sur la voie de l'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et de l'intensification des efforts du Fonds pour la consolidation de la paix et des partenaires de développement, qui avaient lancé quatre projets dans les régions de Mopti et Ségou.

Cinq ans après la création de la MINUSMA, il était temps de repenser les hypothèses retenues pour justifier sa présence et de réexaminer ses principales attributions et sa structure. Le Secrétaire général adjoint a insisté sur le fait que le Secrétariat coopérait avec la MINUSMA pour appliquer les recommandations formulées dans un récent rapport sur les pertes dans les rangs des Casques bleus.

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali, Tiéman Hubert Coulibaly, a réaffirmé que le Président de son pays était déterminé à accélérer l'exécution de l'Accord, toute autre possibilité de résoudre la crise dans le pays étant exclue. Il a toutefois reconnu que les attaques répétées dans le nord et le centre du Mali contrariaient les efforts déployés par l'État pour asseoir son autorité. Il a à nouveau demandé, au nom de son gouvernement, que les capacités opérationnelles de la MINUSMA soient renforcées et, au niveau régional, il a salué

les progrès réalisés dans l'opérationnalisation de la Force conjointe et le soutien apporté à celle-ci par le Conseil.

Les membres du Conseil se sont inquiétés de la détérioration des conditions de sécurité dans le centre du pays. Ils ont insisté sur le fait qu'à l'approche des élections, il était urgent d'appliquer l'Accord et de renforcer les capacités de la MINUSMA face à la dégradation des conditions de sécurité. Le représentant de la France a souligné que le Conseil avait la responsabilité d'encourager les parties à tenir leurs engagements.

Après la réunion, le 24 janvier, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur le Mali.

Libéria

Le 8 janvier, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur les élections au Libéria, dans laquelle il a félicité le peuple libérien de la tenue pacifique du second tour de l'élection présidentielle, le 26 décembre 2017. Il a félicité la Commission électorale nationale et le Gouvernement libérien de la préparation et du déroulement des élections. Il a également remercié le Représentant du Secrétaire général, Farid Zarif, et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) de leur assistance continue et de leurs bons offices et a exprimé sa gratitude à la CEDEAO, à l'Union africaine et à toutes les missions d'observation internationales, régionales et nationales qui avaient contribué à la transparence du processus électoral et procédé aux évaluations en temps voulu. Il a noté l'importance de l'imminente transition politique, a salué le dialogue suivi qu'entretenaient l'ancien et le nouveau Gouvernement, a engagé ce dernier à coopérer étroitement avec l'ONU en vue de la clôture de la MINUL et a encouragé la communauté internationale et les donateurs à continuer d'aider le Libéria à poursuivre son action visant à instaurer une paix durable.

République démocratique du Congo

Le 9 janvier, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté un exposé aux membres du Conseil, qui se sont à nouveau dits préoccupés par la situation politique et humanitaire et les conditions de sécurité en République démocratique du Congo, et par les difficultés d'application de l'accord politique du 31 décembre 2016. Les menaces étaient encore aggravées par la détérioration des conditions de sécurité, en particulier dans la région du Kasai et dans l'est du pays, ainsi que par les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les atteintes à ces droits. Étant donné les graves conséquences humanitaires qui en découlaient, et touchaient de manière disproportionnée les femmes et les enfants, la plus grande attention était de mise concernant la situation humanitaire.

Les membres du Conseil ont encouragé toutes les parties à garder leur calme et à renoncer à toute forme de violence, et ont rappelé qu'ils étaient déterminés à réagir avec fermeté face à tout acteur congolais qui, par ses actes ou ses déclarations, remettrait en cause la paix et les élections.

Les efforts déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'Union africaine et les organisations régionales pour faire en sorte que l'accord du 31 décembre 2016 soit pleinement appliqué, conformément à la résolution 2348 (2017), ont été salués. Il a été demandé aux partenaires de la République démocratique du Congo de continuer d'appuyer les efforts véritables déployés par les parties prenantes du pays pour appliquer l'accord et tenir des élections présidentielle et législatives pacifiques et démocratiques, ce qui constituait une feuille de route réaliste pour la paix et la stabilité.

Les membres du Conseil ont salué les mesures prises par la Commission électorale nationale pour achever l'inscription des électeurs, en coopération avec la MONUSCO. Ils ont accueilli avec satisfaction l'offre faite par l'Union africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union européenne, de créer avec l'Organisation des Nations Unies une équipe d'experts électoraux et de veiller à la pleine et égale participation des femmes et des jeunes.

Libye

Le 17 janvier, le Conseil a entendu des exposés sur la situation en Libye du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, Ghassan Salamé ; de la Présidente par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, la Représentante permanente adjointe de la Suède, Irina Schoulgin Nyoni ; du cofondateur de l'organisation non gouvernementale Together We Build It, Hajer Sharief.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a informé le Conseil que, le 17 décembre 2017, le deuxième anniversaire de l'Accord politique libyen s'était déroulé sans incident. Ce succès était dû en grande partie à l'unité dont avait fait preuve le Conseil de sécurité, qui, dans sa récente déclaration de la présidence, avait soutenu l'Accord et résisté à toute tentative visant à le saper.

Le spectre de la violence demeurait toutefois présent, des affrontements opposant les forces affiliées aux deux factions rivales. À la crise politique en Libye s'ajoutait une crise humanitaire tout aussi grave. L'ONU comptait lancer un plan d'aide humanitaire tenant compte en particulier de la situation désastreuse qui restait celle de nombreux migrants dans le pays.

Le Représentant spécial a souligné que la Mission s'employait essentiellement à appuyer les efforts tendant à l'adoption d'une nouvelle constitution, à la réconciliation nationale et à la tenue d'élections. À de nombreuses reprises, l'ONU était parvenue à faciliter le dialogue entre les représentants de communautés locales en conflit par le passé, tout en s'efforçant d'intégrer dans le processus politique des acteurs et groupes essentiels qui en étaient auparavant exclus. Lors de sa visite en Libye du 9 au 12 janvier, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, avait exhorté les interlocuteurs libyens à s'engager réellement à coopérer et à exécuter le plan d'action visant à mettre fin à la période de transition.

La Représentante permanente adjointe de la Suède a fait un exposé sur les travaux du Comité des sanctions pendant la période allant du 17 novembre 2017 au 17 janvier 2018, dont le Conseil s'est félicité.

Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils soutenaient pleinement le plan d'action en vue de la reprise d'un processus politique sans exclusive pris en main par les Libyens sous la direction du Représentant spécial. Ils ont exhorté vivement tous les Libyens à redoubler d'efforts pour participer d'urgence et de manière constructive au processus de dialogue, dans un esprit de compromis, de façon à instaurer une plateforme politique où les parties seraient mieux représentées. Il a été rappelé que l'Accord politique libyen demeurait le seul cadre viable pour mettre un terme à la crise politique en Libye et que son application restait fondamentale pour la tenue d'élections et l'aboutissement de la transition politique.

Amériques

Colombie

Le 10 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information suivie de consultations à huis clos sur la situation en Colombie. Il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, Jean Arnault. Le Vice-Président de la Colombie, Oscar Naranjo, a également fait une déclaration.

Présentant le premier rapport trimestriel (S/2017/1117) sur les activités de la Mission, le Représentant spécial a souligné la détermination du Gouvernement et des dirigeants du groupe rebelle des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) à faire avancer le processus de paix. Il a indiqué que la réintégration politique de l'ancienne guérilla était en bonne voie et que les élections législatives et présidentielle, prévues en 2018, et les élections locales et départementales, prévues dans moins de deux ans, seraient l'occasion pour le nouveau parti FARC (Force alternative révolutionnaire du peuple) d'obtenir des sièges.

La Mission continuait de surveiller la réintégration socioéconomique des 14 000 ex-combattants avec préoccupation, sachant que nombre d'entre eux, encore en prison, étaient extrêmement déçus par le processus. Le soutien constant et sans réserve des organismes des Nations Unies et de la communauté internationale étaient indispensables pour réintégrer les ex-combattants et mettre en valeur les communes où ils se trouvaient. Il a par ailleurs été annoncé que le Secrétaire général se rendrait sous peu en Colombie pour voir par lui-même les efforts de consolidation de la paix.

Le Représentant spécial a informé le Conseil que le cessez-le-feu temporaire entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale (ELN) avait expiré sans qu'un nouvel accord ne soit conclu. Malheureusement, l'ELN avait recommencé à attaquer des oléoducs quelques heures après l'expiration du cessez-le-feu.

Le Vice-Président de la Colombie a remercié l'ONU et le Conseil de sécurité du soutien efficace et dévoué qu'ils prêtaient aux efforts de consolidation de la paix dans son pays par l'intermédiaire de la Mission. Il a réaffirmé la détermination et la ferme volonté du Gouvernement colombien de respecter l'Accord final pour la fin du conflit.

Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils soutenaient pleinement le processus de paix en Colombie et remercié le Représentant spécial et la Mission de leurs efforts.

Après la séance, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a dit qu'il espérait que le Gouvernement et l'ELN reprendraient leurs travaux sur le renouvellement et le renforcement du cessez-le-feu et s'est félicité de la visite du Secrétaire général en Colombie à l'appui de l'Accord de paix.

Asie

Mission du Conseil de sécurité en Afghanistan

Le Conseil s'est rendu en République islamique d'Afghanistan du 12 au 15 janvier. Cette première visite en Afghanistan depuis 2010 a été l'occasion pour lui de réaffirmer son appui au Gouvernement et au peuple afghans dans leurs efforts visant à rétablir la paix et la stabilité dans le pays et à renouer avec le progrès.

Dans son exposé du 17 janvier, le Représentant permanent du Kazakhstan, Kairat Umarov, a dit que la mission de visite effectuée par le Conseil en Afghanistan

en janvier 2018 avait clairement montré qu'une solution militaire ne suffirait pas à mettre fin au conflit dans ce pays.

Le Représentant permanent a noté que, pendant leur visite à Kaboul, les membres de la délégation avaient rencontré le Président et le chef de l'exécutif afghans ainsi que d'autres hauts responsables, dont le Conseiller national pour les questions de sécurité, le Président du Haut Conseil pour la paix et les Ministres des affaires étrangères, de la défense, de l'intérieur, de l'agriculture, de l'économie, de l'énergie et de l'eau et du commerce. Ils avaient également rencontré des membres du Parlement et des représentants d'organisations non gouvernementales de défense des droits des femmes et d'organisations de la société civile, de partis politiques et d'organismes de gestion des élections, ainsi que les dirigeants de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de la mission Soutien résolu de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

La mission de visite avait été l'occasion pour le Conseil, qui ne s'était pas rendu dans le pays depuis 2010, de se renseigner sur les besoins et objectifs prioritaires du pays et de témoigner sa solidarité au peuple et au Gouvernement afghans. Il était important pour le Conseil de réaffirmer son appui aux efforts qu'ils continuaient de faire en faveur de la paix, de la stabilité et du progrès en Afghanistan.

Le Conseil avait observé en premier lieu que l'insécurité restait le principal obstacle aux efforts de stabilisation, les conditions de sécurité restant très incertaines. Il avait pris note avec préoccupation de l'augmentation du nombre de victimes, alors que les groupes terroristes, dont certains étaient nouveaux, avaient recours à des tactiques de plus en plus violentes. Il était inquiétant de constater la présence et les activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan dans l'est et le nord du pays. L'intensification des attaques terroristes contre les populations chiites et leurs lieux de culte faisait naître un risque d'aggravation des tensions sectaires et ethniques dans le pays.

À ces tensions s'ajoutaient les problèmes que posait le retour de combattants terroristes étrangers de République arabe syrienne et d'Iraq, qui étaient en train de se regrouper en Afghanistan. Des craintes avaient été exprimées quant au risque que le territoire afghan ne soit utilisé pour déstabiliser les pays de la région. À cet égard, les interlocuteurs du Conseil au sein du Gouvernement afghan avaient souligné qu'il fallait renforcer la coopération régionale pour combattre et prévenir le terrorisme et pour faire obstacle aux déplacements de combattants terroristes étrangers.

L'accent avait également été mis sur les liens entre l'extrémisme violent, les groupes terroristes transnationaux bien organisés et les réseaux criminels impliqués dans la production et le trafic de drogues et l'exploitation des ressources naturelles. Le Gouvernement afghan avait réaffirmé qu'il était prêt à engager avec les pays voisins un dialogue constructif sur les questions touchant aux zones de sécurité, à la lutte contre le terrorisme et aux négociations.

Le développement économique et le renforcement de la coopération régionale devaient à cet égard contribuer à l'instauration de la sécurité en Afghanistan. Le Président Ghani avait mis l'accent sur les atouts de son pays, notamment sa situation géographique, son capital humain et ses ressources, qui pouvaient faciliter l'intégration de l'Afghanistan dans les processus régionaux, tandis que les initiatives régionales contribueraient à sa stabilité à long terme. Les membres du Gouvernement avaient évoqué le potentiel de plusieurs projets, notamment l'initiative « Une ceinture et une route », le gazoduc reliant le Turkménistan, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde et le projet d'approvisionnement électrique et d'échanges en Asie centrale et en Asie du Sud, ainsi que les plans de construction d'un réseau de fibre optique reliant leur pays à la Chine.

Une coopération solide entre pays voisins était indispensable pour promouvoir la stabilité et la prospérité de l'Afghanistan et de la région. Ce modèle d'intégration économique et de stabilisation pouvait être adopté par n'importe quelle sous-région pour prévenir les conflits et rétablir la paix.

Les membres du Conseil étaient vivement reconnaissants à Astana des efforts déployés pour promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan. Ils ont reconnu l'importance de cette première visite du Conseil en Afghanistan depuis 2010, qui leur a permis de recueillir des informations de première main sur la situation réelle dans le pays et d'acquérir une connaissance plus profonde et plus globale de la dynamique du développement dans le pays et des besoins d'assistance à Kaboul. Il faudrait à cet effet approfondir les liens régionaux, notamment avec les États d'Asie centrale, afin de relier plus étroitement les questions de sécurité et de développement et, en fin de compte, de promouvoir le principe de l'unité d'action des Nations Unies pour résoudre les problèmes de ce pays qui n'avait que trop souffert.

Débat ministériel sur l'établissement, en Afghanistan et en Asie centrale, d'un partenariat régional de référence faisant le lien entre sécurité et développement

Le 19 janvier, le Conseil, sous la présidence du Kazakhstan, a tenu un débat ministériel sur l'établissement, en Afghanistan et en Asie centrale, d'un partenariat régional de référence faisant le lien entre sécurité et développement, auquel ont assisté le Secrétaire général et les ministres des affaires étrangères des États d'Asie centrale et de la Fédération de Russie. Le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan a également pris part à la manifestation.

Le Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, Kairat Abdrakhmanov, a rappelé dans son allocution la déclaration prononcée par le Président Nursultan Nazarbayev lorsque son pays avait pris son siège au Conseil de sécurité en janvier 2017, et dans laquelle il exposait le programme kazakh visant à renforcer le partenariat mondial pour contribuer à l'avènement d'un monde sûr, juste et prospère. Le Ministre a mis en avant deux éléments fondamentaux parmi les sept axes prioritaires décrits par le Président, à savoir la transformation de l'Asie centrale et de l'Afghanistan en une zone modèle de paix, de coopération et de sécurité, et la détermination du Kazakhstan à instaurer une paix durable et une stabilité à long terme en mettant en avant l'interdépendance de la sécurité et du développement.

Le débat ministériel a montré que les pays de la région, y compris ceux d'Asie centrale, souhaitent renforcer la coopération avec l'Afghanistan en approfondissant encore leurs interactions et en mettant en œuvre certains projets régionaux spécifiques dans les domaines du transport en transit, des infrastructures, du commerce, du développement économique, des investissements et de l'énergie. Les délégations ont souligné que l'Afghanistan devait être considéré non pas comme une menace mais comme un partenaire important et prometteur doué d'un grand potentiel inexploité.

À l'issue du débat, le Conseil a approuvé à l'unanimité une déclaration de la présidence (S/PRST/2018/2), dans laquelle il engageait la communauté internationale à soutenir l'Afghanistan en renforçant la coopération régionale et en recourant plus efficacement aux outils de la diplomatie préventive. Cette approche visait à créer une zone de paix, de coopération et de prospérité dans la région, qui pourrait servir de modèle à suivre *mutatis mutandis* dans d'autres régions.

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 22 janvier, le Conseil a tenu des consultations à huis clos pour entendre l'exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Natalia

Gherman, sur les activités du Centre. Dans son premier exposé au Conseil depuis sa nomination en septembre 2017, la Représentante spéciale a souligné la dynamique positive dans laquelle s'inscrivait la région et mis en avant les progrès réalisés, dont témoignaient plusieurs réunions de haut niveau, notamment les visites de dirigeants de pays d'Asie centrale, ces réunions ayant favorisé la compréhension et la collaboration entre les pays de la région. Elle a souligné que les États d'Asie centrale pourraient faire fond sur la volonté affichée de régler les difficultés liées à la gestion des ressources issues des cours d'eau transfrontaliers, aux ressources énergétiques, aux procédures de passage des frontières et aux problèmes environnementaux.

La Représentante spéciale a rendu compte des résultats de la conférence consacrée à la sécurité et au développement durable qui s'était tenue les 10 et 11 novembre 2017 à Samarcande (Ouzbékistan) et de la réunion ministérielle des États d'Asie centrale tenue le 11 décembre 2017 à Achgabat. Le communiqué final adopté à Samarcande défendait une nouvelle forme de coopération entre l'Asie centrale et l'Afghanistan, tandis qu'à Achgabat, les pays avaient approuvé le plan de travail du Centre pour 2018-2020. La Représentante spéciale a ajouté que le Centre facilitait l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des cours d'eau transfrontaliers et appuyait les activités menées dans le cadre du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, et a engagé les donateurs potentiels à soutenir ces initiatives.

La Représentante spéciale a également informé le Conseil des mesures énergétiques adoptées par le Centre pour lutter contre le terrorisme, en particulier de celles concernant le lancement de la troisième phase du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Cette troisième phase introduisait des éléments nouveaux ; il s'agissait notamment de lutter contre les combattants terroristes étrangers et de favoriser l'emploi des jeunes, ce qui, en définitive, devrait réduire la radicalisation et stopper la propagation de l'idéologie terroriste. La Représentante spéciale a rendu compte également d'un projet d'étude sur la radicalisation de différentes populations en Asie centrale.

La Représentante spéciale a conclu par une évaluation positive des efforts déployés par les pays d'Asie centrale pour favoriser l'intégration de l'Afghanistan dans les processus régionaux et mondiaux. Elle a mis en avant le lien entre la sécurité et le développement et souligné l'utilité d'aborder les questions régionales dans une perspective régionale, comme le proposait le Kazakhstan.

Les membres du Conseil ont unanimement exprimé leur plein appui aux activités du Centre, qui a fêté son dixième anniversaire en décembre 2017. Ils ont salué les efforts déployés par le Centre pour promouvoir des mécanismes de prévention des conflits destinés à garantir la paix et la sécurité dans la région. Ils ont également salué le rôle joué par le Centre dans les activités régionales de lutte contre le terrorisme et son soutien au Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Par ailleurs, ils ont souligné qu'en organisant la mission du Conseil à Kaboul en janvier 2018 et le débat ministériel sur l'établissement de partenariats régionaux en Afghanistan et en Asie centrale, le Kazakhstan, membre non permanent du Conseil de sécurité, jouait un grand rôle dans la promotion des mécanismes de prévention des conflits destinés à garantir la paix et la sécurité et à permettre de mieux comprendre l'Afghanistan.

Il a été souligné que les événements en Afghanistan, où l'activité terroriste allait croissante, nuisaient à la stabilité et à la sécurité de l'Asie centrale, et que les États de la région avaient tout lieu de s'en inquiéter. Les efforts constants déployés par le Centre pour aider ces États à gérer les cours d'eau transfrontaliers ont été salués, et ces États ont été invités à jouer pleinement et activement leur rôle à cet égard. Les

membres du Conseil ont félicité le Centre de la détermination dont il avait fait preuve pour coordonner plus efficacement son action avec celles de la MANUA et de l'ONU.

Les membres du Conseil se sont mis d'accord sur une déclaration à la presse qui a été publiée le 25 janvier ; c'était la première consacrée au Centre depuis trois ans.

Europe

Chypre

La Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), Elizabeth Spehar, a fait rapport aux représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à une séance privée tenue le 16 janvier.

Le 17 janvier, lors de consultations à huis clos sur la situation à Chypre, la Représentante spéciale a décrit l'évolution de la situation depuis les négociations actives sur la réunification de l'île tenues entre le Secrétaire général, l'Union européenne et les États garants à Crans-Montana (Suisse), en juillet 2017, où les deux parties, à savoir les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs, avaient décidé de s'accorder une période de réflexion.

Les membres du Conseil ont exprimé l'espoir que, malgré le résultat des négociations, les parties resteraient déterminées à poursuivre le dialogue après le 28 janvier 2018, date de l'élection présidentielle à Chypre. Concernant la conclusion d'un arrangement au sujet de la situation de sécurité à Chypre, ils ont confirmé qu'il faudrait veiller à ce que les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies soient respectés et appliqués. Une attention particulière devait être accordée à la situation dans la zone tampon afin d'éliminer les tensions.

Un certain nombre de questions délicates touchant par exemple à la confiance entre les communautés, aux personnes disparues et aux différences culturelles méritaient encore une attention urgente.

Le 30 janvier, à sa 8168^e séance, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2398 \(2018\)](#), par laquelle il a renouvelé le mandat de l'UNFICYP.

Le Conseil a examiné trois rapports du Secrétaire général concernant respectivement sa mission de bons offices à Chypre ([S/2017/814](#), daté du 28 septembre 2017), l'examen stratégique de la Force ([S/2017/1008](#), daté du 28 novembre 2017) et l'opération des Nations Unies à Chypre ([S/2018/25](#), daté du 9 janvier 2018). Après une série de consultations sur le projet de résolution, les membres du Conseil ont décidé de proroger le mandat de la Force.

L'UNFICYP continuait de jouer un grand rôle dans le maintien de la stabilité, la poursuite du dialogue politique et la progression vers un règlement pacifique définitif du problème.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient : République islamique d'Iran

Le 5 janvier, à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique, le Conseil a tenu une réunion publique d'information, précédée de consultations à huis clos demandées par la Fédération de Russie, afin d'entendre le rapport du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, sur l'évolution de la situation en République islamique d'Iran. Pour plusieurs délégations, des violations des droits de l'homme étaient à craindre, et il importait de recourir à la

diplomatie préventive. Quelques-unes ont dit qu'elles continuaient de soutenir le Plan d'action global commun. Certaines ont exprimé des doutes quant à l'opportunité et à la légitimité de convoquer une réunion du Conseil de sécurité sur le sujet, qualifiée par plusieurs d'ingérence dans les affaires internes d'un État souverain.

La situation au Moyen-Orient : République arabe syrienne

Le 9 janvier, le Conseil a tenu des consultations à huis clos et entendu un exposé de la Secrétaire général adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, concernant le cinquante et unième rapport mensuel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur les progrès accomplis dans l'élimination du programme d'armes chimiques syrien (S/2017/1119). Les membres du Conseil ont pris note de l'évolution récente de la situation et des activités alors menées par l'OIAC. Ils ont souligné qu'il importait de régler toutes les questions en suspens relatives à la déclaration syrienne. Le Conseil a réaffirmé sa détermination à continuer de prévenir l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne.

Le 23 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information pour examiner la question des armes chimiques en Syrie, en particulier l'attaque qui aurait été commise la veille dans la Ghouta orientale. À cet égard, les membres du Conseil ont préconisé de s'unir pour créer une nouvelle structure dépolitisée et impartiale qui remplacerait le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de la réunion, la délégation de la Fédération de Russie a distribué pour examen un projet de résolution visant à créer un nouveau mécanisme d'enquête destiné à remplacer le Mécanisme d'enquête conjoint, venu à terme en novembre 2017.

Le 30 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations privées, au cours desquelles il a entendu un exposé de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence.

À la réunion publique, la Sous-Secrétaire générale a dit que 13,1 millions de personnes avaient besoin de protection et d'assistance humanitaire en République arabe syrienne. Elle a signalé qu'au cours du mois écoulé, aucun convoi n'avait réussi à atteindre les zones assiégées ou difficiles d'accès.

La Sous-Secrétaire générale a affirmé qu'en application des principes humanitaires et du droit international humanitaire, il fallait continuer d'acheminer l'aide humanitaire. Le Gouverneur de Hassaké avait refusé d'autoriser les convois humanitaires dans les zones difficiles d'accès, affirmant qu'elles étaient « inhabitées ». En outre, l'ONU avait suspendu les convois transfrontaliers à deux points d'entrée autorisés depuis la Turquie en raison de tirs de roquettes depuis la République arabe syrienne.

Du fait de l'intensification des hostilités dans tout le pays, aux conséquences absolument dévastatrices pour les civils, le nombre de victimes civiles avait augmenté. Des centaines d'entre eux, dont des femmes et des enfants, auraient péri dans les récentes vagues de violence à Edleb, dans la Ghouta orientale, à Rif-Damas, à Damas proprement dit, à Hama et à Alep. La Sous-Secrétaire générale a fait part à nouveau de son inquiétude concernant la situation en matière de protection à Raqqa et a engagé les parties à assurer la protection des civils. Les parties au conflit syrien avaient été exhortées à autoriser l'accès illimité de l'aide humanitaire jusqu'aux personnes ayant besoin de nourriture et de soins médicaux.

Au cours des consultations, les membres du Conseil ont fait part de leur inquiétude concernant la situation humanitaire en République arabe syrienne, notamment dans la Ghouta orientale, et un membre a spécifiquement fait état de

préoccupations quant à la situation humanitaire à Raqqa. Ils ont examiné divers moyens d'améliorer les mécanismes d'assistance et demandé d'appuyer davantage les efforts de l'ONU et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, notamment de tenir compte des cinq principales demandes formulées par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock. Ils ont noté qu'il fallait maintenir le dialogue entre les organismes humanitaires des Nations Unies et le Gouvernement syrien et que des visites devraient être organisées régulièrement à l'avenir. Les membres du Conseil ont exigé que les parties au conflit fournissent d'urgence un accès humanitaire aux villes et villages assiégés et difficiles d'accès et qu'elles autorisent l'ONU et ses partenaires humanitaires à procéder à l'évacuation sanitaire des blessés graves. Ils ont également considéré qu'il était nécessaire de dépêcher sans délai une mission d'évaluation des besoins dans les zones problématiques de la République arabe syrienne.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 25 janvier, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nikolay Mladenov, a informé le Conseil de l'évolution récente de la situation concernant le conflit israélo-palestinien. Il a exhorté la communauté internationale à ramener les dirigeants palestiniens et israéliens à la table des négociations. Il était temps de faire preuve de volonté politique et de lever tous les obstacles à une solution viable. Il a souligné que, même si les événements récents avaient aggravé la situation dans la région, la réticence à reprendre les négociations et la tendance à prendre des décisions unilatérales n'avaient rien de nouveau. À son avis, l'« enlisement » du processus de paix avait provoqué une détérioration des conditions de sécurité, engendré la violence et mené à l'expansion des colonies de peuplement illégales.

Le Coordonnateur spécial a également exprimé son soutien au processus de réconciliation en cours, un accord ayant été signé au Caire par le Fatah et le Hamas, le 12 octobre 2017, grâce à la médiation égyptienne. Il espérait que ce processus politique contribuerait à atténuer la crise humanitaire à Gaza. En ce qui concerne la politique de colonisation israélienne, il a rappelé qu'elle était illicite au regard du droit international et compromettait les efforts de paix, et a déploré les récentes décisions annoncées par les autorités israéliennes. Le représentant d'Israël et l'Observateur permanent de l'État de Palestine ont fait des déclarations.

Les représentants de plus de 74 États Membres de l'ONU, y compris les membres du Conseil, ont fait des déclarations. De nombreux États Membres ont exprimé leur attachement à la solution des deux États, leurs préoccupations au sujet de la crise humanitaire sévissant à Gaza, leur espoir que l'accord conclu au Caire scellerait une véritable unité palestinienne conformément aux principes convenus au niveau international, et leur vive inquiétude face à la poursuite de la politique de colonisation menée par Israël.

Questions thématiques

Non-prolifération des armes de destruction massive

Le 18 janvier, le Conseil a tenu une réunion d'information thématique de haut niveau sur le thème « Non-prolifération des armes de destruction massive : mesures de confiance ». L'objectif principal de cette rencontre, organisée à l'initiative de la présidence kazakhe, était de chercher des solutions politiques durables aux conflits régionaux prolongés qui pouvaient donner lieu à la menace d'employer, ou à l'emploi effectif, d'armes de destruction massive, et de parer aux risques correspondants.

Le Secrétaire général a assisté à la réunion et fait une déclaration, tout comme le Président du Kazakhstan, Nursultan Nazarbayev. La réunion s'est singularisée par la présence de participants de haut niveau, dont d'éminents dignitaires de la Pologne (le Président, Andrzej Duda), du Koweït (le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, cheikh Sabah Al-Sabah), de la Fédération de Russie (le Ministre des affaires étrangères, Sergey Lavrov), des États-Unis d'Amérique (Nikki Haley, en sa qualité de membre du Cabinet du Président Trump) et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (le Ministre d'État pour l'Asie et le Pacifique, Mark Field).

Le Secrétaire général a appelé l'attention sur la nécessité de mettre en place des mesures efficaces destinées à améliorer la confiance et la transparence dans le domaine de la non-prolifération et à renforcer le rôle de la diplomatie préventive, gage de la paix et de la stabilité durables dans le monde. Il a également insisté sur l'importance fondamentale des mesures vérifiables de désarmement et de non-prolifération dans les situations où il était question d'armes de destruction massive.

Le Secrétaire général a souligné que, malgré les efforts du Conseil, les craintes causées partout dans le monde par les armes nucléaires n'avaient jamais été aussi élevées depuis la fin de la guerre froide. Il s'inquiétait de constater que les mesures de réduction des armements étaient remises en cause, mentionnant en particulier la perte de confiance entre les États-Unis et la Fédération de Russie, notamment sur la question du nucléaire.

Dans ses observations, le Secrétaire général s'est dit convaincu que l'ONU pouvait jouer un rôle central en aidant ses États Membres à élaborer, à renforcer et à promouvoir des mesures de confiance et que sa position d'honnête médiateur lui permettait de servir d'espace de dialogue inclusif pour toutes les parties.

Le Président Nazarbayev a attiré l'attention sur les priorités internationales dans le domaine de la non-prolifération et invité les États Membres à renforcer les mesures de confiance et les membres du Conseil de sécurité à trouver des compromis afin de régler les conflits existants et de bâtir ainsi un monde plus sûr. Il a souligné que l'une des principales priorités de son pays au Conseil de sécurité était d'éliminer la menace d'une guerre mondiale et de résoudre les conflits locaux, comme il l'avait déjà indiqué dans son document décisif intitulé « Manifesto: the world, the twenty-first century », et dans son discours politique de janvier 2017, lorsque le Kazakhstan avait pris son siège au Conseil de sécurité.

Le Président a dit craindre au plus haut point que, dans son état actuel, le cadre juridique destiné à préserver la sécurité nucléaire n'empêche pas le « club nucléaire » de s'élargir. Il a donc proposé de repenser le régime de non-prolifération applicable, fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ce qui exigerait peut-être de prendre de nouvelles décisions politiques multilatérales.

Sans remettre en question le Traité sur la non-prolifération, le Président a proposé de faire en sorte qu'il soit plus difficile et plus complexe de se retirer du Traité, de peur que l'exemple de la République populaire démocratique de Corée n'en incite d'autres à se doter de l'arme nucléaire. Il y avait lieu d'élaborer une résolution spéciale du Conseil de sécurité définissant les conséquences de la violation du Traité, notamment les sanctions et les mesures coercitives à imposer. Il conviendrait en outre de prévoir et d'adopter, dans d'autres résolutions du Conseil, un mécanisme de durcissement des mesures destinées à prévenir l'acquisition et la prolifération des armes de destruction massive. Le Président a également laissé entendre que les pays qui avaient volontairement renoncé à l'arme nucléaire devraient recevoir des garanties solides de la part des États dotés de l'arme nucléaire.

Soulignant que les mesures de confiance devraient être une priorité mondiale, le Président a insisté sur le fait qu'il fallait arrêter de classer les pays par blocs militaires. Il a en outre proposé de fixer une échéance pour surmonter le manque de confiance mutuel et parvenir à la dénucléarisation mondiale, à savoir le centenaire de l'Organisation, en 2045.

En conclusion, le Président Nazarbayev a souligné que, comme toute question liée à la non-prolifération des armes de destruction massive, ces initiatives étaient indissociables de la compréhension mutuelle et de la confiance entre les États dotés de l'arme nucléaire, et a salué le rôle et la mission historique du Conseil de sécurité à cet égard.

Les membres du Conseil ont fait valoir qu'il importait de prévenir les conflits par le dialogue et de renforcer les mesures de confiance. Les représentants ont exposé leur point de vue et formulé des recommandations pour traiter de nombreuses questions nationales et régionales qui, pour des raisons multiples, n'avaient pas trouvé de solution, principalement en raison de l'absence d'un climat de confiance. L'utilité de la séance était principalement de faire ressortir les différentes mesures de confiance qui pourraient être adoptées en vue de désamorcer les tensions et les crises.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : prévention des conflits, diplomatie préventive et pérennisation de la paix

Le 18 janvier, le Conseil a adopté une déclaration de la présidence (S/PRST/2018/1) axée sur la prévention des conflits, la diplomatie préventive et la consolidation et la pérennisation de la paix à l'échelle régionale. Les membres du Conseil s'y sont dits préoccupés par la multiplication des conflits dans différentes régions géographiques partout dans le monde, et ont souligné qu'il fallait d'urgence redoubler d'efforts pour les prévenir et les régler, en privilégiant tout particulièrement la diplomatie et les accords régionaux. Ils ont noté qu'il importait de continuer à œuvrer en faveur d'une paix durable et de libérer le monde des conflits violents avant le centenaire de l'Organisation des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont rappelé que toute stratégie globale de prévention des conflits devrait notamment comprendre des mesures d'alerte rapide, de déploiement préventif, de médiation, de maintien de la paix et de lutte contre la prolifération et des mesures visant à amener les auteurs de violations à répondre de leurs actes, ainsi que des mesures de consolidation de la paix au lendemain des conflits, et ont reconnu que ces éléments étaient interdépendants, complémentaires et non séquentiels. Ils ont souligné l'importance de la consolidation de la paix et insisté sur la nécessité de mobiliser les acteurs régionaux et de collaborer avec eux sur les questions de politique et la situation propre aux différents pays en gardant à l'esprit les conseils donnés par la Commission de consolidation de la paix.

Réaffirmant que la coopération de l'Organisation avec les organisations régionales et sous-régionales contribuait à prévenir l'éclatement, l'intensification, la poursuite et la récurrence des conflits, le Conseil a dit avoir conscience que le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme étaient interdépendants et se renforçaient mutuellement et a souligné qu'il importait de moderniser l'approche régionale et de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies afin d'accroître l'efficacité de l'assistance apportée sur le terrain et d'assurer une plus grande transparence.

Le Conseil a encouragé le Secrétaire général à lui rendre régulièrement compte de l'état d'avancement des activités de prévention des conflits et de diplomatie préventive.